

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20250310-D10_03_2025_31b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025

Publication : 17/03/2025

Délibération n°10-03-2025-031

5.7 Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 10 mars 2025*

Date de convocation	4 mars 2025
Date d'affichage	4 mars 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	36
Votants	47 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 10 mars à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à La Chapelle Saint Rémy, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 35 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Emmanuel BOIS, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ.

Était représenté : 1 - M. Joël CIRON représenté par Mme Marianne BLOT.

Pouvoirs : 11 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Éric PAPILLON, Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET, M. Alain CRUCHET ayant donné pouvoir à M. Éric DESCOMBES, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Serge AUGER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA.

Etaient excusés : 8 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Roland MARCOTTE, M. José PLANS, M. Gaëtan THOMAS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Dominique ÉDON.

**INSTITUTION : COMMUNICATION DE L'ETAT
DES INDEMNITES DES ELUS POUR 2024**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-12-1,

Vu le rapport du Président ,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que conformément à l'article L. 5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose : « Chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat (...) ou de toute société (...) ou filiale d'une de ces sociétés. », un état des indemnités de toutes natures des élus doit être communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

PREND ACTE de l'état des indemnités de toute nature à raison des mandats communautaires (Communauté de communes, Syvalorm, Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe, Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe) :

Prénom	Nom	Montant brut annuel
Alain	CRUCHET	5 864,88 €
Jean	DUMUR	5 864,88 €
Patricia	EDET	5 864,88 €
Dominique	EDON	5 864,88 €
Michèle	LEGESNE	5 864,88 €
Jannick	NIEL	5 864,88 €
Michel	ODEAU	28 083,84 €
Eric	PAPILLON	5 864,88 €
Thierry	RENVOIZE	5 864,88 €
Didier	REVEAU	33 295,20 €

Fait et délibéré en séance publique

Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme

Le 11 mars 2025

Le Secrétaire de séance



M. Dominique ÉDON

Le Président



M. Didier REVEAU